

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33  
Présents : 28  
Votants : 31  
Procurations : 4

L'an deux mille treize  
le vingt quatre juin

Le Conseil Municipal de la Commune de PLOUZANÉ dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Bernard RIOUAL, Maire.

Délibération rendue exécutoire le :

**- 2 JUIL. 2013**

Convocation du Conseil Municipal en date  
du : 17/06/2013

Affichage en date du : 17/06/2013

Publication de la présente en date du :

**- 1 JUIL. 2013**

Réception en préfecture : **27 JUIN 2013**

Conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, tous les membres du Conseil Municipal en exercice sont présents, à l'exception de Mme Marie Anne CAMBON-BONAVITA qui a donné procuration à Mme Gisèle KERDRAON, Mme Gaële MALGORN à M. Damien DESCHAMPS, Mme Anne LE GUENNEC à Mme Sandrine JEFFROY, Mme Anne-Sophie BELIER à M. Jacques LE BRIS, M. Yves PAGES.

Secrétaire de Séance : Mme Françoise SAOUDI

N° 2013-06-01

**Objet : Compte administratif du budget principal de la commune – exercice 2012.**

Rapporteur : Damien DESCHAMPS

Conformément à l'article L1612-12 du Code général des collectivités territoriales, il a été établi un compte administratif pour 2012 qui s'équilibre de la façon suivante :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		607 778,83	741 708,07		133 929,24	
Opérations de l'exercice	7 913 693,36	10 075 200,32	2 384 568,13	2 567 702,04	10 298 261,49	12 642 902,36
<b>TOTAUX</b>	7 913 693,36	10 682 979,15	3 126 276,20	2 567 702,04	10 432 190,73	12 642 902,36
Résultats de clôture		2 769 285,79	558 574,16			2 210 711,63
Restes à réaliser 2012			1 372 270,43	32 726,00	1 339 544,43	
Résultats y.c. RAR		2 769 285,79	1 930 844,59			838 441,20

Pour le budget principal de la commune, une lecture par chapitre permet les observations suivantes :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT ..... 7 913 693,36 €

*Charges à caractère général (011)* ..... 1 195 855,95€

Ce chapitre présente un taux de réalisation de 94,4% et est en hausse de 1,3% par rapport au réalisé 2011, soit une augmentation moindre que la variation des prix constatée par l'INSEE entre 2011 et 2012 (2%).

*Charges de personnel (012)* ..... 3 822 361,22€

Ce chapitre est en augmentation de 4% par rapport à 2011 et est supérieur de 1,2% au budget voté en février 2012. Ce chapitre avait en effet fait l'objet de décisions modificatives en novembre et en décembre pour faire face à l'augmentation de la fréquentation des services périscolaires, particulièrement à partir de la rentrée de septembre, et pour permettre d'assurer les remplacements d'agents malades ou en congé de maternité en fin d'année.

*Atténuation de charges (014)* ..... 1 158 491,00€

Ce chapitre se composait de quatre dépenses : l'attribution de compensation versée par la commune à l'établissement de coopération intercommunale BMO, qui reste identique depuis 2010 ; le dégrèvement accordé sur la taxe sur le foncier non bâti aux jeunes agriculteurs, pour un montant total de 4 400€ en 2012 ; le reversement de 58€ au CCAS au titre de la taxe sur les spectacles ; enfin, la pénalité versée par la commune au titre de la loi SRU sur les obligations de quotas de logement social. Or, la taxe sur les spectacles n'est plus perçue depuis 2012 ; par ailleurs, l'ensemble des communes de BMO ne sont plus soumises au prélèvement au titre de la loi SRU de fait d'une baisse de la population sur le territoire. Le chapitre a donc baissé de 1,6% entre 2011 et 2012.

*Autres charges de gestion courante (65)* ..... 1 309 383,33€

Ce chapitre correspond aux dépenses liées aux indemnités des élus, qui restent stables entre les deux années du fait de la stagnation de la valeur du point d'indice, hormis les cotisations retraites qui augmentent de 2,2%, et aux subventions accordées par la commune aux associations et aux autres organismes. Le chapitre augmente de 20% entre 2011 et 2012. Si on exclut les subventions versées à Don Bosco, le délégataire de la crèche, l'augmentation sur le chapitre est de 3,7%. En effet, l'activité de la crèche ayant débuté fin janvier 2012, elle a donné lieu au versement de 149 K€ de subvention exceptionnelle et 112 K€ de subvention de fonctionnement pour l'association délégataire, conformément à la convention de délégation de service public.

*Charges financières (66)* ..... 193 920,17€

Il s'agit des intérêts des emprunts et de la ligne de trésorerie détenus par la commune. Après une baisse de 7% entre 2010 et 2011, on observe à nouveau une diminution de 8% entre 2011 et 2012.

*Charges exceptionnelles (67)* ..... 2 723,17€

Une seule écriture a été passée sur ce chapitre en 2012 : il s'agit du reversement du budget principal au budget de lotissement pour participer à l'achat de cuves de récupération d'eau de pluie par les acquéreurs de terrains de l'éco-village.

*Opérations d'ordre de transfert entre sections (042)* 230 958.52€

Ce chapitre concerne les dotations aux amortissements et les cessions (vente d'un terrain à Kerourin en avril 2012).

RECETTES DE FONCTIONNEMENT .....10 075 200.32 €

*Atténuations de charges (013)* 144 834.56€

Les remboursements sur salaires ont été, en 2012, équivalents à ceux de 2011 (145 038€). Les montants perçus de Groupama pour assurer les agents titulaires se trouvant en arrêt de travail pour maladie, accident de travail ou maternité se sont portés à 56 400€. Cette recette couvre donc bien le dépassement de 46 400€ observé sur le chapitre des dépenses de personnel par rapport à ce qui avait été prévu au Budget primitif 2012. La collectivité perçoit également des aides pour l'emploi de personnes en contrats aidés. Ces aides ont représenté 69 700€ en 2012, pour des salaires versés à hauteur de 104 200€. Les communes perçoivent également un fonds de compensation de la Caisse des Dépôts pour le versement du Supplément familial de traitement aux fonctionnaires. En 2012, ce montant a été de 10 600€, pour 37 800€ payés.

*Vente de produits fabriqués et prestations de services (70)* 203 131.95€

Ce chapitre enregistre la participation financière des familles aux prestations offertes par la commune et pour les locations des salles municipales, ainsi que les remboursements des établissements publics de la commune au budget principal pour la mise à disposition de personnel (directrice du CCAS, agents de service et de garderie de la Caisse des Ecoles). C'est grâce à ces remboursements que le chapitre enregistre une hausse de 9% entre 2011 et 2012, avec un versement du budget CDE plus important du fait de l'augmentation de la fréquentation des services périscolaires.

Si l'on ne considère que les participations des usagers, on observe une baisse de 5% par rapport à l'an passé : les participations continuent de baisser sur l'école de musique (-2%), mais également sur la programmation culturelle (-43%) et la médiathèque (-5%). Les montants perçus pour les locations de salle en revanche augmentent de 53% entre 2011 et 2012.

*Impôts et taxes (73)* 5 844 424.45€

La commune connaît encore en 2012 une bonne dynamique de ses bases locatives, avec une augmentation des bases d'environ 4% sur la taxe d'habitation comme sur le foncier bâti.

Les droits de mutation sont en baisse par rapport à 2011 : -11,4%

La taxe sur la publicité extérieure, appliquée pour la 2<sup>e</sup> année consécutive et de manière plus suivie par les services (taxation d'office pour les propriétaires de pré-enseigne n'ayant pas effectué de déclaration), apporte 16 K€ de recettes, en augmentation de 30% par rapport à 2011.

Une nouvelle recette apparaît sur la ligne 7325 en 2012 : il s'agit du Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales, le FPIC. La communauté urbaine de Brest est bénéficiaire de ce fonds de péréquation. Le mode de répartition choisi entre les communes membres a permis à Plouzané de percevoir 39 807€.

Au total, le chapitre augmente de 6%.

*Dotations, subventions et participations (74)* 3 470 221,26€

Pour la troisième année consécutive, ce chapitre reste stable à 3 470K€ en 2012. La DGF augmente de 0,5%, mais la dotation nationale de péréquation diminue de 10%. Une hausse des compensations de l'Etat pour les exonérations de Taxe d'habitation et l'augmentation des aides de la CAF pour le RAM et les services périscolaires permettent de couvrir cette baisse de 42 K€.

*Autres produits de gestion courante (75)* 102 020,79€

Depuis le 1<sup>er</sup> février 2012, Don Bosco verse à la commune un loyer mensuel pour l'occupation de l'Espace Tabarly. Cette nouvelle recette entraîne une hausse de 51% de ce chapitre entre 2011 et 2012.

*Produits financiers (76)* 8,28€

La mairie détient quelques parts sociales auprès du Crédit Agricole.

*Produits exceptionnels (77)* 199 821,85€

Plusieurs remboursements des assurances ont été perçus en 2012 (dégradation du lavoir de Saint Sané, panne informatique en avril, dégât des eaux à la médiathèque...). Des titres sont également émis sur ce chapitre concernant des ouvrages de la médiathèque non rendus ou abimés. On a également évoqué au chapitre 042 des dépenses de fonctionnement la vente d'un terrain pour 3 500€. Mais les montants les plus importants du chapitre concernent, en 2012, la mise en débit du Trésorier Principal de Saint-Renan suite au rapport de la Chambre régionale des comptes, pour un total de 158 065€.

*Opérations d'ordre de transfert entre sections (042)* 110 737,18€

il s'agit des travaux en régie : des achats sont faits en section de fonctionnement au cours de l'année par les services techniques pour réaliser des travaux qui créent de la valeur patrimoniale. Aussi, une opération « d'ordre » permet de re-comptabiliser ces travaux en investissement, en enregistrant une recette d'ordre en fonctionnement au chapitre 042 et une dépense d'ordre en investissement au chapitre 040.

En 2012, une opération d'ordre a également été réalisée pour constater l'amortissement de l'assurance dommage-ouvrage pour les travaux de réhabilitation du Centre social de Kerallan.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT ..... 2 384 568,13€

*Emprunts et dettes assimilées (16)* 759 735,10€

Le montant à rembourser en capital d'emprunt est resté stable en 2012 par rapport à l'année précédente, aucun emprunt n'ayant été contracté en 2011.

*Immobilisations incorporelles (20)* 62 523,90€ + RAR 46 636,83€

Logiciels (2051) : 27 K€ : acquisition/conception du site Internet de la commune pour 12 720€ ; acquisition et formation pour le logiciel du RPAM ; suite de la mise en place par le

prestataire Ciril d'une nouvelle interface pour le remplacement des bornes par les e-tablets dans les écoles pour le pointage des enfants et aide au paramétrage pour la prise en compte des quotients familiaux dans les tarifs des activités périscolaires ; acquisition d'Autocad pour l'urbanisme ; achat d'un anti-virus pour 3 ans.

Etudes (2031) : 35K€ : le marché pour la mise en œuvre de l'Agenda 21 de Plouzané s'exécute sur cet article comptable ; en 2012, la mairie a également lancé des études de programmation pour le devenir du centre-ville auprès de la SAFI (21 K€). Enfin, une étude de dimensionnement concernant l'installation de panneaux solaires sur la cuisine centrale a été menée par Global Energie Services.

Les restes à réaliser sont également des études : il s'agit des dernières prestations pour la mission d'aide à la réalisation de l'Agenda 21.

Frais d'insertion (2033) : 900€ : l'annonce pour le concours de maîtrise d'œuvre de l'Hôtel de Ville a été payée sur cette ligne en 2012.

*Subventions d'équipement versées (204)* 43 723,00€ + RAR 18 750€

Ce chapitre a enregistré en 2012 les participations de la commune en faveur des acquéreurs de terrains de l'éco-village pour la réalisation de tests d'étanchéité et d'infiltrométrie conformément à la délibération n°2011-12-15. Compte tenu de l'avancement des travaux de construction des maisons individuelles, il y a des restes à réaliser à hauteur de 18 750€ pour cette dépense.

Les participations versées à BMO pour la construction de logements sociaux sur la commune en remplacement de la pénalité « loi SRU » ont également été passées sur ce chapitre, avec reprise de celle de l'année 2011, pour un montant total de 41 673€.

*Immobilisations corporelles (21)* 282 658,06€ + RAR 18 713,89€

Une grande partie des dépenses sur ce chapitre est liée à l'ouverture de l'Espace Tabarly, avec l'acquisition de mobilier et matériel (téléphonie, matériel de ménage, etc) pour l'ensemble des services de l'espace, pour un montant total de 115 K€.

D'autres services ont également bénéficié de l'achat de mobilier : les groupes scolaires pour un total de 21 K€, l'Hôtel de Ville, les logements d'urgence, le Foyer Laïque et la maison du rugby pour 5,5 K€ chacun.

Un autre investissement important en 2012 a été le matériel téléphonique de la mairie, avec un passage à la voix sur IP pour un coût de 10 K€.

Plusieurs copieurs multifonctions ont été acquis en 2012 : un pour l'étage de l'Hôtel de Ville, et un pour chaque groupe scolaire, pour un montant total de 16 K€. Les écoles ont également bénéficié de l'achat de vidéoprojecteurs interactifs pour 6 K€.

Les restes à réaliser sur ce chapitre sont constitués en grande partie par l'acquisition de systèmes anti-intrusion pour plusieurs bâtiments.

*Travaux en cours (23)* 1 125 190,89€ + RAR 1 288 169,71€

Les travaux réalisés et payés en 2012 :

- 465 K€ ont concerné la réhabilitation de l'ancienne école Eric Tabarly en espace intergénérationnel,
- 148 K€ pour la restructuration du Centre social de Kerallan (et 741 K€ de restes à réaliser),
- 145 K€ pour la réfection des toitures du groupe scolaire et du gymnase du Bourg et de la salle polyvalente de la Trinité,
- 76 K€ pour des travaux de plomberie au gymnase de Kroas Saliou,
- 41 K€ de travaux dans l'ancien cimetière (électrification du portail, allée en béton lavée, columbarium...),
- 31 K€ pour le remplacement de fenêtres au Foyer Laïque,
- 23 K€ pour le complexe de Trémaïdic (abris de touche, pare-ballons... et entretien des terrains),
- 20 K€ pour les vestiaires de Trémaïdic (menuiseries et faïences),
- 17 K€ de travaux dans le Centre culturel (nouvelles portes, remplacement des batteries de l'éclairage de secours),
- 15 K€ pour le début du chantier de construction d'une tribune à Keramazé ( et 330 K€ de restes à réaliser),
- 17 K€ de travaux pour le gymnase du Bourg : chauffage, porte de secours du Dojo, enduit sur mur pour le boudrome,
- 11 K€ pour la salle de la Trinité (réseau EP sur le parking, faïence dans les sanitaires),
- 8 K€ de travaux dans les logements d'urgence de la Trinité pour traiter l'humidité,
- 7 K€ de pare-ballons sur le terrain du Bourg,
- 5 K€ de travaux pour le Centre social du Bourg (faux-plafonds et sécurisation de la porte d'entrée).

Concernant les restes à réaliser :

- La restructuration du Centre social de Kerallan : 741K€,
- La rénovation de la chaufferie du Foyer Laïque et la réfection de la couverture : 100K€,
- L'installation de jeux et la pose de vélux à l'espace Tabarly : 29K€,
- La réfection du fort du Dellec : 37K€,
- Le remplacement de la chaudière de la Poste : 17K€,
- Et d'autres commandes dans divers bâtiments : Centre social du Bourg, Groupe scolaire de Coat Ederm, gymnases du Bourg et de Kroas Saliou, église.

*Opérations d'ordre de transfert entre sections (040)* 110 737,18€

Voir le chapitre 042 en recettes de fonctionnement.

RECETTES D'INVESTISSEMENT ..... 2 567 702,04€

*Dotations, fonds divers et réserves (10)* 439 721,93€

Ce chapitre est constitué des recettes liées au FCTVA (415 K€) et à la taxe d'aménagement (25 K€). Le versement du FCTVA a été plus important en 2012 qu'en 2011 du fait des

montants importants payés l'année précédente en investissement, notamment pour l'espace Tabarly.

*Subventions d'équipement (13)* 155 457,79€

De nombreuses subventions avaient été perçues en 2011 concernant notamment l'espace Tabarly. Aussi, l'année 2012 a été relativement pauvre en subventions :

- pour l'espace intergénérationnel
  - o acompte du conseil général : 15 178€
  - o acompte de la réserve parlementaire : 31 900€
  - o solde de la CAF : 92 688€
- pour l'Agenda 21 :
  - o 3e acompte de la DREAL: 3 284€
  - o 3<sup>e</sup> acompte du Conseil général : 3 533€
- solde de la DGE 2009 pour l'extension du Foyer Laïque : 7 354€
- solde de la DETR 2012 pour l'extension de la salle de Trémaïdic : 1 521€

*Emprunts (16)* 400 000,00€

La commune a emprunté 400 K € pour financer une partie des investissements prévus au budget 2012.

*Excédents de fonctionnement capitalisés (1068)* 1 341 563,80€

Il s'agit de l'affectation du résultat de l'exercice 2011 pour couvrir le déficit d'investissement.

*Opérations d'ordre de transfert entre sections (040)* 230 958,52€

Voir le chapitre 042 en dépenses de fonctionnement.

**VUE D'ENSEMBLE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL 2012**

DEPENSES REELLES		RECETTES REELLES		DEPENSES D'ORDRE		RECETTES D'ORDRE						
<b>FUNCTIONNEMENT</b>												
011	charges à caractère général	1 195 856	013	atténuations de charges	144 835	042	opérations d'ordre	230 959	042	opérations d'ordre	110 737	
012	dépenses de personnel	3 822 361	70	produits des services et du domaine	203 132							
014	atténuations de produits	1 158 491	73	impôts et taxes	5 844 424							
65	autres charges de gestion courante	1 309 383	74	dotations, subventions, participations	3 470 221							
66	charges financières	193 920	75	autres produits de gestion courante	102 021							
67	charges exceptionnelles	2 723	76	produits financiers	8							
			77	produits exceptionnels	199 822							
	<b>total dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>7 682 735</b>		<b>total recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>9 964 463</b>			<b>total dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>230 959</b>		<b>total recettes d'ordre de fonctionnement</b>	<b>110 737</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>												
16	remboursements d'emprunts	759 735	10	dotations, fonds divers	439 722	040	opérations d'ordre	110 737	040	opérations d'ordre	230 959	
20	immobilisations incorporelles	62 524	13	subventions d'équipement reçues	155 458							
204	Subventions d'équipement versées	43 723	16	emprunt	400 000							
21	immobilisations corporelles	282 658	1068	excédents capitalisés	1 341 564							
23	travaux en cours	1 125 191										
	<b>total dépenses réelles d'investissement</b>	<b>2 273 831</b>		<b>total recettes réelles d'investissement</b>	<b>3 031 487</b>			<b>total dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>110 737</b>		<b>total recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>230 959</b>

Le Conseil municipal,

Délibérant sur le compte administratif 2012 après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, est invité à approuver le compte administratif du budget principal de la commune de Plouzané pour l'exercice 2012 arrêté en mouvements budgétaires à :

- En dépenses 10 298 261,49 €
- En recettes 12 642 902,36 €.

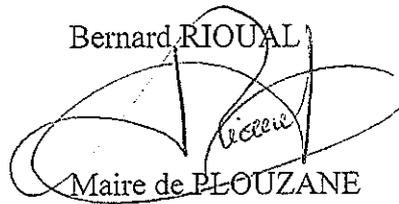
Considérant que M. Damien DESCHAMPS a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif,

Considérant que M. Bernard RIOUAL, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à M. Damien DESCHAMPS pour le vote du compte administratif,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (25 voix pour, 6 contre soit le groupe « Générations Plouzané » et Mme Caroline MARQUISE :

- **DECIDE** d'approuver le compte administratif 2012.

Pour extrait conforme,  
Plouzané, le 25 juin 2013

Bernard RIOUAL  
  
Maire de PLOUZANE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

029-212902126-20130624-delib2013-06-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/06/2013

Publication : 27/06/2013

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation

